



Bulletin du Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs d'école et PEGC. Section de l'Aveyron.

SNUipp-FSU 12
1 rue de la Montagne
12300 DECAZEVILLE
Tél : 05.65.43.40.11
Fax : 05.65.43.49.29
courriel :
snu12@snuipp.fr
Minitel : 3615 ACADY2
<http://12.snuipp.fr/spip/>
<http://www.fsu-sd.org/~site12/>

fenêtres
sur Cours 12

Dispensé de timbrage

Decazeville CC - T1



DÉPOSÉ LE 16 / 02 / 2006

un autre AVENIR !

En calant la discussion de la loi dite sur « l'égalité des chances » (sans doute par antiphrase..) autour des congés d'hiver, Villepin avait choisi d'emblée de verrouiller le débat. Ça n'a pas suffi. Le 49.3 (encore !) n'est que le signe d'un affolement devant la mobilisation qui monte.

Et il y a de quoi : apprentissage à 14 ans, travail de nuit possible dès 15 ans, CPE... c'est de l'avenir de nos enfants dont il s'agit, un avenir nié au nom des conceptions idéologiques libérales. « En revenant sur l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, c'est un coup d'arrêt à un mouvement pluriséculaire de progression constante de la scolarisation, de la certification scolaire et de l'âge de la scolarisation obligatoire. Songez que ce processus ne date pas de Jules Ferry mais d'avant la Révolution Française, songez que depuis plus de deux siècles et demi, il n'y eût qu'une autre tentative de retour en arrière... sous Pétain ! »¹

Alerter, se mobiliser, participer, faire tout ce qui est possible² pour faciliter l'expression du refus de ces inadmissibles régressions. La FSU met en débat la nécessité d'un appel à la grève de toutes les organisations nationales.

Sans attendre, chacune et chacun peut, doit donner toutes ses chances à la mobilisation.

Une loi, même votée, peut être défaire³.

Pour le SNUipp et la FSU, notre jeunesse mérite un autre avenir !

SOMMAIRE

Éditorial	p.1
Carte Scolaire	p.2
CAPD 14/02/06 — Base Élèves	p.3
Accueil des 2 ans	p.4
Non au CPE !	p.4

En encart
Dossier ZEP

ACTIONS UNITAIRES

À l'appel des organisations nationales et départementales
**FSU/CGT/CFDT/FO/CFTC/
SUD/UNSA/UNEF/UNL/CE/
FIDL**

Mardi 7 Mars 2006

à partir de 17h30

RASSEMBLEMENT

Rodez p. du Foirail

RETRAIT du CPE !

Les modalités seront précisées ultérieurement par presse, mail ou en téléphonant au 05.65.43.40.11.

1. Déclaration FSU12 au CDEN du 10/02/06

2. En popularisant notre action avec le tract situé en dernière page.

3. On l'a vu avec l'article de loi sur les aspects « positifs » de la colonisation.

Le 15 février 2006

Valérie Tavernier, Jean-Luc Tornero

Comité de rédaction :

Charles Cartayrade, Valérie Tavernier, Jean-Luc Tornero

Supplément 2 au **numéro 52**
Février 2006 - 0,50 € - ISSN 1165 - 3116

Redéploiements : on a dépassé la mesure !

La balance des mesures s'établit à 12 créations pour 12,25 suppressions (au sortir du groupe de travail du 23 janvier, le bilan était de 7 créations pour 17,75 suppressions). Avec les personnels, les parents d'élèves souvent en liaison avec les élus, le SNUipp12 a travaillé pour que soient prises en compte les situations particulières et entendus les besoins.

Du 23/01 au 10/02, l'IA a renoncé aux mesures de retraits à St Affrique Blanchard Caussat, Canet/Prades, Lassouts, Rivière s/ Tarn, Montrozier Gages Mat, Versols Lapeyre, Rodez Calcomier. Il garde l'équivalent de 2 postes pour la rentrée. Il a annoncé qu'il surveillerait les progressions d'effectifs sur les écoles de St Come, St Amans des Cots, St Geniez d'Olt, Cransac, Souyri. Il s'est engagé à rendre le demi poste à l'école du SAILHENC Maternelle avec un effectif constaté de 60 élèves. En ajoutant le retrait plus que sévère sur l'école J.Boudou de La Primaube et les demandes non prises en compte, ce sont bien les collègues dans les écoles qui vont vivre au quotidien les conséquences de cette dotation nulle alors que continue de grimper les effectifs !

Créations		Suppressions	
*Aubin Le Gua	0,5	Decazeville J.Macé	-1
*Aubin J.Boudou	0,5	Decazeville Sailhenc Mat	-0,5
*Baraqueville Mat.	0,5	Firmi J.Zay Déch dir	-0,25
Bournazel / Roussennac	0,5	Firmi J.Zay Mat	-1
Boussac	1	Livinac	-0,5
*Decazeville Sailhenc Elem	0,5	Millau E.Selles Mat	-0,5
Durenque	0,5	Najac	-1
**Firmi Curie Elem	1	Onet Genêts	-1
*Gabriac	1	Onet Narcisses Mat	-1
Galgan	0,5	La Primaube « J.Boudou » Elem	-0,5
Marcillac J.Auzel	1	Rodelle Bezannes	-1
**Montpeyroux La Vitarelle	1	Rodez Foch	-1
*Nauviale	0,5	Salles Curan Bouloc	-0,5
Réquista Dech Dir	0,25	St Christophe	-1
Réquista Elem	1	St Sever	-0,5
Rignac	0,5	Ste Eulalie de C.	-0,5
Rignac Déch dir	0,25	Villefranche Nord	-0,5
Théronnels	0,5		
Villefranche Le Radel	0,5		

* mesures ajoutées ou modifiées entre 23 et 26/01
** mesures modifiées entre 26/01 et 10/02

Déclaration de la FSU12 au CDEN du 10 février 2006

(extraits)

Dans le 1^{er} degré, malgré la montée des effectifs, en ne donnant aucun poste pour l'Aveyron les choix budgétaires nationaux et la répartition académique ont fait l'impasse sur les besoins des écoles du département. En deux ans, ce sont 593 enfants supplémentaires qui auront été accueillis avec 7 enseignants en moins ! De 1997 à la rentrée 2006, nous aurons accueilli 1536 élèves de plus avec 77 postes en moins. Nous considérons que les caractéristiques du département, ruralité, tailles des communes, nombre de petites écoles et concurrence avec le privé sont encore largement sous estimées.

De fait, l'ensemble des hypothèses de carte scolaire démontre que nous avons atteint la limite des redéploiements.

Ainsi, par exemple, pour la prise en compte du bilinguisme ou le maintien de structures scolaires stables dans la ruralité ou bien en ce qui concerne la scolarisation précoce. Sur ce point, vous avez, M. l'Inspecteur d'Académie, réduit cette obligation y compris en ZEP à une « possibilité d'accueil dans la mesure des places disponibles ». Ce qui était un engagement décisif pour favoriser la réussite scolaire des enfants des familles défavorisées, l'objectif même de l'éducation prioritaire, n'est plus qu'une vague option ! Pour le SNUipp, il faut prendre en compte les 2 ans partout lorsque les familles le désirent et donner les moyens aux écoles de ZEP de les accueillir tout au long de l'année.

Lors de l'audience intersyndicale REP/ZEP du mercredi 25 janvier, nous vous avons montré combien la situation sociale s'est dégradée ces dernières années dans le Bassin Houiller, nous avons souligné combien dans ce contexte, la ZEP et donc l'engagement formidable des personnels, ont limité l'impact de cette aggravation sur les élèves. Vous avez estimé qu'être en ZEP, c'est bénéficier d'un taux d'encadrement favorisé, et, en réponse à une demande de précision, vous avez accepté le chiffre de 21 par classe. Nous devons reconnaître que vous avez pris acte de cet engagement en CTPD sauf en ce qui concerne l'école M.Curie de Firmi : nous vous demandons d'aller au bout de la démarche dans ce cas comme dans toute la ZEP.

Pour l'ensemble des écoles, nous attendons que vous apportiez une réponse aux cas restés en suspens à l'issue du CTPD. [...]

(Suite page 3)

A propos de l'unité d'action

Lors du CTPD du 26 janvier, les représentants SNUipp/FSU ont proposé au SGEN/CFDT et au SE/UNSA de poursuivre la démarche unitaire en faisant une déclaration commune. Le SE/UNSA et le SGEN/CFDT ont décliné notre proposition indiquant avoir préparé leurs propres déclarations. Que chacun exprime son point de vue peut tout à fait s'entendre au sein d'une action unitaire. Au cours du CTPD, nous avons découvert avec surprise et incompréhension que SE et SGEN s'exprimaient d'une seule voix sur la carte scolaire, lisaient face à l'IA une déclaration commune SE-SGEN, au lendemain d'une action unitaire SNU-SE-SGEN sur ce thème... Le SNUipp/FSU regrette très vivement cette démarche, dans un contexte aussi tendu, quelle que soit notre incompréhension, nous ne voulons pas considérer que l'unité ait été rompue par nos partenaires. **Nous continuerons néanmoins à nous battre pour une unité d'action qui n'a jamais été aussi nécessaire.** C'est en ce sens que nous avons participé à la conférence de presse commune SNU-SE-SGEN sur la carte scolaire dès après le CTPD.

(Suite de la page 2 - Déclaration FSU au CDEN)

Concernant les annonces de Robien sur les ZEP. La mobilisation des personnels, des établissements en ZEP a contraint le ministre à quelques concessions, à affirmer le maintien des moyens actuels à la rentrée prochaine, à « encourager » la scolarisation des élèves de deux ans mais, sans mesures permettant leur concrétisation, les inquiétudes restent grandes pour l'avenir notamment pour les établissements qui devront sortir du dispositif d'ici trois ans.

À mettre l'accent sur le seul socle commun, on va accentuer la ghettoïsation des lycées réputés « difficiles ». Aucune mesure ne concerne particulièrement l'école primaire. Le traitement de la difficulté sera renvoyé hors de l'école, sans réponse sur le temps de concertation pour les équipes ou la scolarisation à 2 ans. [...]

Loi Fillon et socle commun, apprentissage à 14 ans, CPE... et tant d'autres éléments imposés sans concertation réelle qui concourent à brouiller l'entrée dans la vie active : tout se met en place pour une école à plusieurs vitesses, ayant fait le deuil de la réussite scolaire, jusqu'au diktat du Ministre en faveur de la méthode syllabique, voire du manuel unique.

Par ces choix, l'école ne sera plus un lieu de formation mais de conformation aux besoins du marché.

Dans la nuit du jeudi 2 au vendredi 3 février à l'Assemblée, le rapporteur de la loi dite « sur l'égalité des chances » a reconnu que désormais le travail de nuit pour les jeunes de quinze ans serait tout à fait possible dans le cadre du dispositif sur l'apprentissage. Comment mieux dire les renoncements auxquels les décisions et projets de ce gouvernement nous convient ?

CPE, travail de nuit des enfants imposés par le 49.3, le gouvernement s'affole devant la montée du refus de sa politique. En revenant sur l'école obligatoire jusqu'à 16 ans, c'est un coup d'arrêt à un mouvement pluriséculaire de progression constante de la scolarisation, de la certification scolaire et de l'âge de la scolarisation obligatoire. Songez que ce processus ne date pas de Jules Ferry mais d'avant la Révolution Française, songez que depuis plus de deux siècles et demi, il n'y eût qu'une autre tentative de retour en arrière, faut-il le dire, sous Pétain...

Pour la FSU, la jeunesse mérite un autre avenir que celui qui lui est promis par l'apprentissage à 14 ans et le CPE, les enfants de ce pays méritent une autre école.

Le 18 janvier, nous écrivions dans un SNUipp-Infos envoyés par mèl vers les écoles :

Base Élèves... DANGER

Elle est expérimentée dans 1500 écoles, la plupart retenues sur la base du volontariat.

L'expérimentation de " base élèves " soulève de nombreux problèmes d'ordre éthique. Dans le cadre d'une politique sécuritaire mise en oeuvre notamment avec les dispositifs Sarkozy-Perben, on ne peut que souligner les dangers que constituerait la récupération de fichiers des écoles. Le SNUipp est inquiet des dérives possibles, notamment à travers l'utilisation de données telles que la nationalité (sans-papiers), les prises en charge réseau (risque de stigmatisation des élèves en difficulté après une loi d'orientation Fillon qui organise le tri social en rendant les élèves et leurs familles responsables de leur échec), absence des élèves. Pour le SNUipp le principe de précaution doit prévaloir : champs inacceptables, limitation d'accès aux fichiers, information sur l'absentéisme, informations aux parents, anonymat ... D'ores et déjà le SNUipp intervient auprès du ministère sur ces points.

En l'état actuel, la " base élèves " présente trop de dangers de dérives possibles, le Conseil Syndical du SNUipp12 décide d'appeler les collègues à refuser de s'inscrire dans l'expérimentation.

Après le CDEN du 10 février :

Une dizaine d'écoles auraient été pressenties en Aveyron. Les précisions apportées sur la Base Élèves si elles paraissent lever certaines inquiétudes (nationalité) n'ont pas éliminé les craintes en ce qui concernent la circulation des informations sur la prise en charge RASED, direction et mairie étant mises sur le même plan. L'attitude de certains élus en CDEN, particulièrement pressés d'avoir accès au fichier, ne peut que nous renforcer dans notre vigilance. Le SNUipp a avisé le CDEN et la CAPD de son appel au boycott.

Des collègues directeurs de certaines écoles pressenties ont écrit à l'IA pour décliner toute participation à cette expérimentation. Ils ont le soutien du SNUipp.

CAPD du 14 février

Cette CAPD portait en ordre du jour « stages du 3^{ème} trimestre » : un condensé d'humour noir alors que ne subsistent plus que les stage associés aux PE2 et les stages hors temps de travail sans remboursement ! En questions diverses, l'IA a assuré que les groupes de travail promis —inspection, budget, ...— se tiendraient bientôt (sic !). Les frais de l'automne des IAI devraient leur être remboursés prochainement...

L'IA envisage de procéder à l'étiquetage des postes LV pour essayer d'assurer une diversité des langues sur le terrain. Les nouveaux postes LV seraient étiquetés « allemand » ou « espagnol » et donnés à titre définitif si un enseignant habilité dans l'une de ces langues obtenait le poste. Cela concernerait les zones urbaines pour une expérimentation sur 3 ans. Le SNUipp est intervenu pour dire qu'il n'était pas certain de l'efficacité de la mesure en ce qui concerne l'objectif de l'IA (la diversification) et que cela modifierait sensiblement le mouvement, ce qui serait légitimement mal compris des personnels.

Stages du 11 au 30/05/2006

Sensibilisation aux Problèmes de l'Environnement

Le Ligne Arlette—Secola Agnès—Philippe Janon Sylvie—Bessière Martine—Jayet Marylin—Albinet Karine—Moulières Christiane—Pons Thierry—Rigal Séverine—Irlès Pierre—Ferrand Céline—Mignon Florence—Savenier Catherine—Martin Claudine—Fabre Chantal—Marcelot Liliane—Cipriano Françoise—Breton Catherine—Pleincassagne Sylviane—Antune Josette—Baudu Isabelle—Saquet Brigitte—Franc Christine.

B2I et Usage des TICE C2 / C3

Boue Valérie—Carbonnel Nathalie—Fejean Pascale—Aussel Fabienne—Cayssials Sébastien—Gourdier Sophie—Veyrac Katia—Routaboul M.Claude—Bensoussan Muriel—Lesniak Delphine—Trompeau Philippe—Vernede Valérie—Pages Chantal—Bernard J.Pierre—Lemasson Annick—Ramond Philippe—Geniez Christine—Albouy Josseran Valérie—Vaissière Christian—Aurejac Françoise—Couffignal Joël—Trompeau Myriam.

Pratiques Théâtrales d'Écritures C2 / C3
Tichadou Mireille—Valette Anne—Fontes Odile—Niel Sandrine—Fortier M.Thérèse—Bertuol Bernard—Pauc Evelyne—Jean Stéphanie—Triquet Chantal—Dantan M.Noëlle—Roger Sylvie—Alazet Carine—Catusse A.Marie—Brefuel Lionel—Maravel Lydie—Lamouroux Chantal—Hot Josiane—Libaud Sandrine

Enquête

« Accueil des deux ans »

Nous avons reçu dans les écoles une « enquête sur l'état des lieux de l'accueil des deux ans ». Celle-ci comporte cinq questionnements : personnels, effectifs, organisation spatiale, temporelle et pédagogique.

Chacun l'aura compris le questionnement sur les effectifs relève de la consigne de grève administrative.

Par contre, d'autres éléments nous interrogent gravement.

sur les personnels : regrouper ATSEM, AE, AVS, EVS et Appui Pédagogique est quelque peu surprenant. Les précautions de forme prises n'annulent pas la mauvaise impression ressentie. Est-ce à dire que l'enseignant-e titulaire du poste est le chef d'orchestre de toute cette petite troupe dont l'appui pédagogique serait au mieux le premier violon ?

sur l'organisation temporelle et pédagogique : il y a comme un malaise. Oui, l'accueil des deux ans a une spécificité qu'il faut porter très fort mais la double question dans / hors de la classe n'induit-elle pas une coupure particulière avec les autres sections ? De même sur la participation des 2 ans « avec le groupe classe » ?

Il est certain que nous nous interrogerions moins si d'années en années, de règlement départemental en comptage de rentrée, de budgets en budgets en fait, l'administration ne nous avait pas mis la puce à l'oreille.

Cette enquête montre une bien grande sollicitude pour les deux ans et une trop grande insistance sur la « spécificité » comme s'ils n'étaient plus souhaité « avec le groupe classe », c'est-à-dire comme s'il tombait quasiment sous le sens qu'ils ne devraient plus être scolarisés.

De fait, au-delà du questionnement sur les effectifs, c'est l'ensemble de l'enquête qui est à rejeter. Pour le SNUipp, la scolarisation précoce doit être partout maintenue et développée.

Le SNUipp appelle donc les collègues à ne pas participer à cette enquête.

Non au contrat de première embauche La jeunesse mérite un autre avenir !

Le gouvernement a choisi le passage en force pour imposer un Contrat de Première Embauche qui au nom de l'emploi est un nouveau coup porté à l'avenir des jeunes mais aussi constitue un pas supplémentaire dans la remise en cause du Code du Travail.

La précarité généralisée pour les jeunes

La principale caractéristique du CPE, c'est qu'il s'agit d'un contrat de travail qui peut être résilié sans motif pendant deux ans. C'est à dire que les jeunes ainsi recrutés vont pendant toute cette période être à la merci de l'arbitraire patronal, sous la menace d'un licenciement qui pourra intervenir à tout moment avec simplement quinze jours de préavis.

Déjà la majorité des jeunes passe par des périodes de précarité avant d'accéder à un emploi stable (emplois aidés, CDD, intérim, stages...) : le CPE se rajoute aux multiples formes d'emplois précaires.

Et qui peut penser que les employeurs n'auront pas recours aux CPE y compris lorsqu'ils auront besoin de recruter sur des emplois stables ? On appelle cela « l'effet d'aubaine ». En fait, pour tous les jeunes, quelle que soit leur formation et leur qualification, c'est la perspective d'une précarité généralisée et obligatoire. Et sans la moindre garantie de déboucher sur un emploi fixe ! Comment construire un projet de vie dans ces conditions ?

Une menace pour tous

Après le Contrat Nouvelle Embauche (entreprises de moins de 20 salariés), après les CDD pour les seniors, après la réduction de l'indemnisation du chômage, le CPE donne un nouveau coup de boutoir au droit du travail : la vieille revendication du patronat de pouvoir licencier sans entrave se voit confortée. De moins en moins d'emplois vont relever du Contrat à Durée Indéterminée. Le Premier Ministre annonce son intention de travailler à une réforme du CDI : on peut craindre le pire dans ce contexte, d'autant que les orientations européennes préconisent de « réexaminer le niveau de flexibilité offert » par les contrats de travail. Tout comme pour le statut de la Fonction Publique qui, dans une telle logique, risque de faire figure « d'insupportable archaïsme ».

La précarité et la flexibilité ne font pas l'emploi

Pendant qu'il développe la précarité, le gouvernement s'obstine dans une politique qui a fait la preuve de son échec en matière d'emploi : poursuite de la baisse des « charges » sur les bas salaires, élargissement des exonérations fiscales, développement de la flexibilité et remise en cause de la réduction du temps de travail, allongement de la durée de cotisations nécessaire pour une retraite à taux plein, refus de recourir à l'augmentation des salaires comme facteur de croissance, abandon des ambitions en matière de formation et de recherche, baisse des recrutements dans la fonction publique, suppression massive d'emplois.

Avoir une politique ambitieuse de l'emploi, notamment en faveur des jeunes, ce n'est pas développer la précarité mais bien changer de politique : augmenter les salaires, conforter les droits et la sécurité du travail, développer le service public d'éducation et de recherche, avoir une politique de l'emploi public répondant aux besoins.